

Tour de table, émargement 20 Participants

Patricia, Jean-Paul, Sophie, Marie-Noëlle, Sylvie, Marylin, Yves, Christine, Christian, Murielle, Françoise, Martine P., Martine R, Josiane, Jean-Luc P., Joelle, Laurence B., Michel, Rafaèle, Bernard.

Attribution des rôles pour cette plénière

Rafaèle gardienne du temps, Christian recentre, Christine et Bernard animent, Laurence prend des notes

Points récurrents (abordés systématiquement à chaque plénière):

- **Les points reportés des plénières précédentes**

- Echange bénévolat/Crédit d'activité: Permettre aux bénévoles de participer aux activités payantes avec les jetons de bénévolat.

Le sujet est reporté à une plénière spécifique après un premier travail avec quelques bénévoles volontaires (Rafaèle, Patricia, Marilyn, Laurence, Sophie, Marie Noëlle).

- **Point d'avancement des actions plénières**

cf tableau de suivi des plénières en PJ

- **Point trésorerie à fin 2022**

Dépenses 44321€,

Recettes 40457€ sans subvention, 64892€ avec subvention (24435 de CAF + département +CCPR) soit 20571€ d'excédent. Dans les recettes 4000€ provenant des adhésions

Hors budget la valorisation du bénévolat est estimé de l'ordre de 50000€ (environ 5000h)

- **La "boîte à suggestions ":**

Un message d'encouragement : "le ménage collectif, ça a bien marché. Il faut continuer!"

Il sera programmé une fois par mois.

- **Points importants/ urgents à ajouter à l'ordre du jour :**

Investissement terrasse

Modification des Statuts à proposer en AG

Sujets du jour:

- **Définir la date de l'AG (pré-programmée le 22 avril) et son contenu**

La précédente AG s'est tenue le 13 février 2022.

Compte tenu de l'absence de plusieurs membres du bureau le 22 avril, il est décidé de reporter l'AG au 15 avril à 14h30 (le répare café prévu à cette date sera repoussé au 22 avril).

L'AG sera suivie d'un moment festif à partager (détail à voir lors de la prochaine réunion PROG)

L'ordre du jour sera le suivant:

14h30 -15h00 prise des adhésions nécessaires au droit de vote, émargement des présents et pouvoirs (nota: seuls les pouvoirs nominatifs seront enregistrés et un présent ne pourra cumuler plus de 4 pouvoirs)

15h00 déroulement de l'AG

1. Temps libre d'expression des adhérents sur leur vécu 2022 au café et leurs souhaits pour 2023
2. Présentation du projet de modification des Statuts (Sophie)
3. vote des modifications retenues
4. Rapport d'activité 2022 par les co-présidents
5. Rapport financier 2022 par les trésoriers
6. Vote des deux rapports 2022
7. Démission du bureau 2022 et élection du bureau 2023 (6 membres minimum en parité si possible). Le bureau nommé se réunira par la suite pour définir les fonctions de chacun·e·s.
8. Présentation des perspectives 2023 et du budget associé (nouveau bureau)
9. Vote des perspectives et budgets associés
10. Vote du montant de la cotisation 2024
11. Questions diverses

- **Quels critères pour définir le montant de l'adhésion pour les associations partenaires?**

Nous avons acté lors d'une plénière précédente le principe d'une adhésion "association", comme indiqué également dans les statuts mais n'avons pas défini le montant de la cotisation ou les critères à prendre en compte pour calculer ce montant.

Quelques associations ou structures fréquentent le café régulièrement en réglant (ou non) des adhésions jour. Cette manière de faire est contraignante pour le café et pour ces structures.

Sur le principe que tout participant doit adhérer au café pour participer aux activités et événements, il semble normal de leur proposer un moyen d'adhésion annuelle.

Deux cas ont été identifiés, et après discussion, des réponses différentes sont proposées:

1. **Associations dont les membres sont mobiles et autonomes** (Ex: Alcooliques Anonymes, chorale Trait d'union, jardins, fruitiers anciens)...

L'adhésion associative sera optionnelle et symbolique au titre de la personne morale apportant son soutien au projet du café.

Chaque membre de cette structure devra donc prendre une adhésion individuelle annuelle pour participer aux activités du café.

2. Association ou structure en charge de personnes ou enfants à autonomie réduite ou dépendantes (MAM, Centre YVIERS...).

Dans ce cas l'adhésion associative permettra aux membres de ces structures de s'affranchir de l'adhésion jour ou annuelle, accompagnateurs compris. Toutefois, si ces derniers participent à titre personnel aux activités du café, ils devront prendre une adhésion personnelle.

Après discussion, il est convenu de fixer le montant de la cotisation pour **l'adhésion annuelle d'une association ou structure à 15€ par an (à valider en AG).**

● **Questions diverses (sujets ajoutés à l'ordre du jour)**

A. Projet d'aménagement extérieur

Projet au long cours présenté par Rafaèle au moyen d'un plan projeté à l'écran (voir plan en annexe). Elle a démarché la menuiserie Lacombe d'Allemans, pour réaliser un devis comprenant la réfection des terrasses côté et arrière du café afin d'aménager un espace bar, et un cabanon en bois, le tout recouvert d'une pergola.

Le coût de ce projet se situerait entre 10 et 15000€ selon les options.

La plénière valide une enveloppe de 15000€ pour mener à bien le projet

Les travaux pourraient commencer à la mi-mai et se terminer pour le 21 juin.

Pour rappel, la commission de sécurité avait émis des réserves sur l'encombrement intérieur du café, recommandant le stockage à l'extérieur et sous clé des éléments problématiques (bouteilles de gaz, bois, etc).

Hors réunion, Madame la Maire est passée au café et a approuvé le principe du projet. Une autorisation officielle devra cependant être demandée.

Un groupe constitué de Raf, Jean-Luc P., Laurence B., Bernard et Yves pour suivre l'avancement de ce projet selon les étapes suivantes:

1. Finaliser le plan
2. Faire le dossier de déclaration avec la mairie
3. Valider le devis avec les entreprises (menuiserie, électricité, terrassement)
4. Lancer les travaux au plus tôt en accord avec la mairie
5. Faire les équipements complémentaires (étagères, déco, toiture, canisse ...)

B. Modification des statuts de l'association.

Les précédentes modifications datent du 13 février 2016. Le fonctionnement de la gouvernance du café a évolué depuis sa création en 2014, et il semble aujourd'hui nécessaire de réajuster certains articles, pour que nos statuts soient en adéquation avec notre fonctionnement actuel.

Les statuts modifiés seront présentés en AG pour validation.

17h10 il est déjà tard, pas d'autre question, fin de réunion.